corps : contrôleur des affaires maritimes (CAM) en service déconcentré

régime indemnitaire : **IAT ou IFTS des SD** (a/c CAM du 1er grade dont l'indice brut est supérieur à 380) et le cas échéant, prime de personnel navigant pour les agents embarqués de la branche Navigation et sécurité

modulation:

- sur la part modulable de la dotation budgétaire moyenne
- coefficient de 0,90 à 1,10 (sous réserve du respect des plafonds indemnitaires)
- harmonisation : niveau interrégional, sous l'égide du DRAM gestionnaire de personnel

plafonds et dotations

Grades	Nature primes	Plafond indemnitaire	Dotation 2009			Supplément indemnitaire pour
			Part modulable	Part fixe	DBM globale coeff 1	les agents exerçant fonctions de secrétaire général
Classe exceptionnelle	IFTS	6 774 €	5 130 €	400 €	5 530 €	820 €
Classe supérieure	IFTS		4 765 €	400 €	5 165 €	985 €
Classe normale IB > 380	IFTS		4 280 €	400 €	4 680 €	1 000 €
Classe normale IB <= 380	IAT	4 990 €	4 280 €	400 €	4 680 €	Dans la limite du plafond

Complément fonctionnel de 540€ pour les CAM contrôleurs du travail maritime, les CAM chargés d'inspection de sécurité des navires (CSN, stations, ULAM) et les CAM de la branche Pêches, Cultures marines et Environnement (PCME)

Présent pour l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr